

Modification 001

La présente modification permet de répondre aux questions 1 à 3 reçues concernant l'ISQ n° EN920-190988/K.

RAPPEL IMPORTANT À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE : afin de faciliter les recherches de l'industrie, toutes les publications actuelles et futures portant sur la stabilisation des innovations du système Phénix et la solution de la prochaine génération en matière de RH et de paye comprendront la mention « **HRP-RHP** » dans leur titre. Veuillez noter que les fournisseurs peuvent s'abonner aux mises à jour relatives aux avis d'appel d'offres (par courrier électronique, au moyen des fils de nouvelles ATOM ou RSS) en utilisant le mot clé « **HRP-RHP** ».

UN REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES FOURNIS JUSQU'À PRÉSENT

QUESTIONS ET RÉPONSES	FOURNI DANS LE DOCUMENT
Questions et réponses 1 à 3	Modification 001

N°	QUESTION	RÉPONSE
1	Afin de s'assurer que tous les fournisseurs proposent des services semblables, pouvez-vous donner une définition claire des "Services d'accélérateur"?	Les Services d'accélérateur font référence aux méthodes de transformation des affaires qui peuvent être déployées dans une organisation pour améliorer et accroître l'efficacité des processus d'affaires. Comme nous l'avons mentionné, le SPAC cherche à qualifier les entreprises de services professionnels qui ont une expérience démontrable dans la réalisation de projets de services d'accélérateur (transformation opérationnelle) dans des environnements de processus transactionnels répétitifs et à volume élevé.
2	La Couronne peut-elle clarifier la divergence entre les critères obligatoires 4 (page 5 de 5, pièce jointe 3)? L'Exigence prévoit une amélioration de 30 %, tandis que la Preuve exigée prévoit une amélioration de 25 %.	Celles-ci devraient toutes les deux indiquées 30 %.
3	Afin d'obtenir la meilleure expérience globale pour contribuer à l'application des services d'accélérateur, veuillez confirmer que pour les références de projet, le soumissionnaire peut utiliser les références de sa société mère, de ses filiales ou de ses filiales.	Oui. Les soumissionnaires peuvent utiliser les références de projets de leur société mère et de leurs filiales ou de sociétés affiliées lorsque ces sociétés affiliées partagent une société mère commune.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES